Treiziéme Année. -- N° 48 — 20 Centimes le N°. — Samedi 3 Mai 1873.

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1er et 16 de chaque mois et se paient d'avance.

LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES
Trois mois..... 5 fr.
Six mois..... 9 fr.
Un an..... 16 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS
Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance

Annonces... 25 c la ligne
Réclames,.. 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3
MM. Laffite et Cie, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

BIBLIOTHÈQUE PATRIMONIALE PAYS DE CAHORS

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'hiver.

2 bleau 2.	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte
Cahors. — ..Départ..	5h10 matin	12h25 s	5h40 s
Mercuès	5 28	12 47	5 55
Parnac	5 43	1 7	6 7
Luzech	5 53	1 20	6 16
Castelfranc	6 10	1 43	6 37
Puy-l'Evêque	6 24	2 »	6 49
Duravel	6 36	2 14	6 58
Soturac Touzac	6 47	2 27	7 7
Fumel	7 1	2 44	7 19
Monsempron-Libos.— Arrivée.	7 7	2 51	7 26

	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte
Monsempron-Libos. — Départ.	8h41 matin	5h19 soir	
AGEN..... — Arrivée.	9 59	6 44	
—			
Monsempron-Libos. — Départ.	7h19 mat.	3h 3 soir	7h34 soir
PÉRIGUEUX..— Arrivée.	10 58	5 46	11 6
BORDEAUX..... — .	3 28 soir	10 18	
RODEZ..... — .	9 34		
AURILLAC..... — .	9 42		
VIERZON..... — .	7 15	12 42 matin	7 53 s
PARIS..... — Arrivée.	12 39 m	4 39	3 4 s

	Poste mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte
PARIS..... — Départ.	7h45 s	9h40 s	
BORDEAUX..... — .		10 30 m	
PÉRIGUEUX..... — .	6 50 matin	1 45 soir	
Monsempron-Libos. — Arrivée.	8 36	5 16	
—			
AGEN..... — Départ.	5h50 matin	2h soir	6h10 soir
Monsempron-Libos. — Arrivée.	7 15	3	7 31

	Omnib. jours de foire	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte
Monsempron-Libos. — Départ.	7h30 matin	9h30 matin	5h25 soir	7h55
Fumel..... — .	7 37	9 37	5 37	8 2
Soturac Touzac... — .	7 50	9 49	5 53	8 15
Duravel..... — .	8 2	9 57	6 7	8 24
Puy-l'Evêque.... — .	8 11	10 6	6 20	8 33
Castelfranc..... — .	8 30	10 20	6 43	8 51
Luzech..... — .	8 44	10 32	7 2	9 5
Parnac..... — .	8 55	10 41	7 18	9 16
Mercuès..... — .	9 7	10 52	7 35	9 28
Cahors.... — Arrivée.	9 25	11 8	7 54	9 46

Cahors, le 3 mai 1873.

Quelle sera la politique nouvelle du gouvernement?

Trois solutions sont en présence:

Ou bien M. Thiers, reconnaissant l'impossibilité de réaliser la *République conservatrice*, donnera sa démission;

Ou bien M. Thiers se rapprochera de la droite modérée, du centre-droit et de la partie clairvoyante du centre-gauche, pour organiser une politique de salut social, avec le concours des bonnes volontés, sans préjugés et sans exclusivisme;

Ou bien, enfin, M. Thiers restera fidèle à sa politique d'indécision, d'équilibre, de petites manœuvres et d'intrigues sans habileté et sans dignité, pour nous conduire directement et fatalement à la Commune.

La deuxième solution est celle qui conviendrait le plus à la situation actuelle des partis, à l'état de division des conservateurs. Mais, hélas! peut-on espérer qu'elle triomphera?

Nous reproduisons les diverses nouvelles et les principales rumeurs que la presse parisienne nous apporte :

Les bruits les plus divers circulent sur les dispositions manifestées par M. Thiers après l'élection de M. Barodet. Il est certain que l'impression a été des plus vives et que le Président, ne voulant pas, au moins en public, reconnaître le tort de sa politique d'équivoque, affecte de s'en prendre un peu à tout le monde de l'échec qu'il vient de subir.

Ce qui est certain, c'est que les députés de la gauche se sont rendus en grand nombre à l'Elysée. Leur thèse est que « l'élection de M. Barodet n'était point dirigée contre la personne de M. Thiers, que sa situation vis-à-vis de la majorité de l'Assemblée n'était point compromise et que toutes les fractions de la gauche, y compris les amis les plus ardents de M. Barodet, s'appliqueraient, comme par le passé, à soutenir sa politique, pourvu qu'elle fût conforme à l'esprit du Message. »

Nous n'avons point à faire ressortir la perfidie d'une semblable tactique : le gouvernement aurait bien courte vue s'il s'y laissait prendre.

—

Plusieurs journaux ont annoncé que les membres de la commission de permanence se sont réunis, chez l'un d'eux, et ont agité la question de savoir s'il ne convenait pas de provoquer la convocation immédiate de l'Assemblée. Cette nouvelle est erronée. Aucune réunion de ce genre n'a été tenue, et il ne paraît pas probable que les députés conservateurs se proposent de rappeler l'Assemblée. Ils considèrent avec plus de sang-froid la situation que les événements nous sont faite.

—

L'émotion est très-grande parmi les membres du corps diplomatique, qui ne dissimulent pas l'inquiétude que leur fait éprouver la victoire du radicalisme. On ne doute pas que plusieurs des chefs de mission ne se fassent, auprès de M. Thiers, les interprètes des très-vives appréhensions de leurs gouvernements.

—

Les officieux, un peu déconcertés par les scrutins de dimanche, se sont vite remis, et travaillent plus ardemment que jamais à entretenir M. Thiers dans les funestes illusions qui ont eu, sur la politique suivie par le président de la République, une si déplorable influence. On dit à M. Thiers que l'élection de M. Barodet est seulement une protestation contre la loi relative à l'organisation municipale de Lyon et en faveur de l'intégrité du suffrage universel.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, qui, comme on sait, inspire un des correspondants du *Times*, fait télégraphier au journal anglais qu'il eût mieux valu que M. de Rémusat fût nommé, mais que l'élection de M. Barodet ne justifie aucune alarme, qu'on sait d'ailleurs que M. Barodet est un « homme d'ordre » *(sic)*. Aussi, le *Times*, se conformant à ces aspirations, dit que « le temps est venu d'abandonner le système de politique équivoque poursuivi ces deux dernières années. M. Thiers a maintenu, avec une habileté merveilleuse, la balance égale entre les partis rivaux; mais il faut maintenant que l'un de ces partis se soumette à l'autre et disparaisse, et M. Thiers doit prendre résolûment sa place dans le parti vainqueur. »

Le *Times* ajoute que « la défaite de M. de Rémusat a été causée par les extravagances des monarchistes et les prétentions de l'Assemblée de Versailles à vouloir disposer perpétuellement des destinées de la France. »

—

On ne voit pas que les efforts de M. Calmon aient réussi, et que les députés de l'Union républicaine aient cru devoir aller faire honneur de leur victoire à M. le président de la République. La confiance que le succès de dimanche doit inspirer au parti radical aura sans doute pour résultat de rendre à l'avenir plus fière et plus indépendante l'attitude des députés de l'extrême-gauche à l'égard de M. Thiers. Les journaux du parti s'efforcent, cependant, d'établir que les votes de dimanche n'ont eu pour objet que de protester contre l'Assemblée et non de diminuer la position de M. Thiers.

(*Français*).

—

M. Grévy n'a pas dissimulé, dans les conversation qu'il a eues avec plusieurs de ses amis politiques, combien il était sensible à l'échec que l'élection de M. Barodet infligeait à son autorité personnelle. M. Grévy avait cédé aux sollicitations des députés de la gauche modérée, et il avait consenti à faire en faveur de la candidature de M. de Rémusat une déclaration qui, par les soins du comité Carnot, avait été affichée sur tous les murs de Paris. Cette déclaration, à laquelle le gouvernement attachait une si grande importance et attribuait une considérable efficacité, n'a pas empêché la défaite complète de M. de Rémusat, et M. Grévy s'est trouvé ainsi compromis, dans une certaine mesure, aux yeux du parti républicain, par l'échec de la candidature qu'il avait soutenue.

—

Il paraît que le succès inespéré du citoyen Barodet a donné au parti radical l'idée singulière de créer un journal qui porterait le nom de l'ancien membre du comité de salut public de Lyon : Le Barodet. Le journal serait illustré du portrait de l'ex-maire; pour épigraphe, il porterait le chiffre des suffrages donnés au rival heureux de M. de Rémusat. Le journal serait à 5 centimes.

Lettres politiques.

VII.

On peut dire qu'à l'heure actuelle, il ne reste qu'une pensée dans la presse et dans l'opinion. Tous les regards, toutes les attentions sont portés sur les urnes électorales du 27 avril, et tous les esprits commentent cet incompréhensible arrêt du suffrage universel.

Le résultat apparaît avec une gravité telle, que personne ne songe à en dissimuler la portée et à en atténuer l'effet.

Pour les moins clairvoyants, c'est le retentissement profond, rapproché, de cet orage, qui, conjuré en 1871, s'est reformé presque aussitôt, et n'a cessé depuis d'assombrir notre horizon politique. L'avertissement est direct, on ne peut plus le prendre pour une de ces menaces vagues, dont sourit l'optimiste, et qui n'arrivent même pas jusqu'à l'oreille de l'indifférent.

Dans un semblable état de choses, il n'existe pour ceux qui ont l'honneur de défendre le principe d'ordre et de conservation, qu'une alternative :

Ou imposer silence à tous les dissentiments, laisser là toutes les préoccupations dynastiques, toutes les opinions exclusivistes, pour faire face au péril commun.

Ou imiter l'abandon stoïque de César, qui se voile de son manteau et reçoit le coup fatal, sans un mouvement pour l'éviter.

Car enfin, la menace contenue dans le scrutin de dimanche, est dirigée contre toutes les opinions honnêtes, depuis le groupe le plus extrême de la droite, jusqu'à l'opinion républicaine représentée par MM. Grévy et Périer; depuis les amis personnels de M. Thiers jusqu'aux partisans de l'*Appel au peuple*.

Cette menace s'adresse à M. Thiers, qui peut enfin constater quel dangereux travail s'opère, sans interruption, depuis deux ans, sous le calme superficiel, et la trêve des partis, si péniblement obtenus à l'aide des équivoques et des petites habiletés parlementaires de sa politique.

L'apaisement dont nous parlons, n'a été qu'un voile derrière lequel les éléments anarchiques, brisés au 20 mai 71 dans Paris, ont pu se reconstituer regulièrement, légalement, sans attirer l'attention et sans soulever l'inquiétude.

Cette menace s'adresse aux républicains du centre gauche, qui voient se consommer leur inévitable scission avec la queue du parti, et qui viennent de soutenir la lutte électorale avec « ce Belleville si mal famé » devant lequel M. Gambetta est contraint de fléchir le genoux.

Cette menace s'adresse enfin et surtout aux partis monarchiques, et aux hommes qui les représentent à l'Assemblée. Ils ne doivent pas oublier qu'ils sont cete majorité puissante, sortie des entrailles du pays au 8 Février. Sans doute, sous l'influence de la politique de M. Thiers, leurs forces primitives ont décru, par une déperdition accomplie en quelque sorte goutte à goutte, mais ils peuvent encore de grandes choses pour le salut du pays.

Jamais la nécessité d'agir ne s'est montrée plus pressante et plus redoutable.

Au lendemain de la guerre, le vote insensé de Paris devait être considéré comme le prologue de l'insurrection; et, en effet, la menace qu'il exprimait ne fit pas longtemps attendre sa réalisation. Seulement, à cette époque, il tranchait comme un contraste sur les élections départementales; c'était un appel à l'anarchie et à la guerre civile, mais un appel sans écho. Aujourd'hui, la mobilité populaire impunément exploitée pendant les deux années de règne « du petit bourgeois » paraît favoriser dans nos départements, une complicité inconsciente à ce mouvement absurde, qui doit pousser Paris « à l'imbécilité, qui doit conduire au sang » suivant l'expression du *Journal de Paris*.

Nous persistons à croire que cette complicité ne peut être qu'une surprise, facile à réprimer. La province, qu'un député du dernier Corps Législatif appelait « le cœur de la France, » a toujours su réagir contre les hallucinations du cerveau, c'est-à-dire de Paris.

Quand la Convention nationale est entrée ouvertement dans la voie du despotisme révolutionnaire, nos provinces ont eu le courage d'opposer des résistances que ne décourageaient pas la perspective de vengeances formidables.

Ce fond de bon sens et de justice existe toujours en elles, et il suffit d'un régime ferme et protecteur pour le faire s'affirmer.

Alfred du Pradeix.

Revue des Journaux

Patrie.

Il ne suffit pas de vaincre, il faut savoir profiter de la victoire. Dès le lendemain du scrutin, les journaux radicaux ont travaillé à mettre à profit cette maxime.

Leur victoire est un « avertissement à M. Thiers, » comme l'a très bien dit la *République française;* mais elle n'est encore que cela ; elle n'est pas assez complète pour qu'ils puissent se passer de l'aide du gouvernement et manœuvrer sans M. Thiers.

Aussi, dès le lendemain, a-t-on vu les journaux radicaux déclarer au président qu'ils n'ont pas voulu le battre, mais l'obliger à marcher avec eux; ils lui ont clairement expliqué que lui, président de la République, n'a plus qu'à prendre au sérieux ce rôle de « cheval de renfort » que M. Pelletan lui a assigné un jour. M. Thiers ouvrirait donc la marche; il resterait le premier en tête de cet attelage du char de l'Etat, qui chancèle prodigieusement et qui menace sans cesse de verser à chaque choc. Quand les radicaux seront ainsi arrivés au sommet de la côte, — c'est-à-dire après les élections générales, — ils pourront rendre au repos « le cheval de renfort » et prendre le galop sur l'autre versant : celui de la dégringolade nationale et révolutionnaire.

Tel est le programme qui ressort, très nettement, des explications des radicaux triomphants, dès le lendemain du succès.

Maintenant, les feuilles radicales continuent à développer le même plan. Elles expliquent soigneusement à M. Thiers qu'il peut s'allier sans répugnance aux électeurs de M. Barodet, de M. Lockroy, de M. Picart et autres révolutionnaires; que ce n'est pas lui qu'on a battu, mais l'Assemblée.

L'Assemblée! Voilà le grand objectif actuel des radicaux. Sommes-nous déjà revenus à la lutte de la Commune contre cette même Chambre, contre « les Versaillais? »

Gazette de France.

Les élections des départements ont une signification peut être encore plus accentuée que l'élection du citoyen Barodet à Paris. Le personnel du radicalisme dans la capitale ne

varie guère, et si, aux dernières élections, 80,009 citoyens environ s'étaient, par mesure de prudence, abstenus de se présenter au scrutin, il était permis de supposer qu'on ne tarderait pas à les voir reparaître ; ils ont reparu, ils ont voté, le citoyen Barodet a obtenu 180,000 voix ; rien de plus naturel.

Dans les départements, l'influence radicale vient de s'affirmer avec presque autant de force qu'à Paris ; partout des comités départementaux, organisés sur le plan du fameux comité Grôlée, ont dirigé l'élection et imposé aux candidats un mandat impératif, qui est, à peu de chose près, le même dans le Rhône, les Bouches-du-Rhône, la Nièvre, la Gironde, le Jura : « Dissolution de l'Assemblée, amnistie, instruction laïque et obligatoire, » voilà les termes du mandat imposé par les comités et accepté par les candidats.

Dans les Bouches-du-Rhône, l'échec du candidat républicain conservateur, appuyé par les bonapartistes et les orléanistes, est complet.

Le citoyen Lockroy a obtenu 55,411 voix : c'est le chiffre ordinaire des voix radicales dans ce département.

M. Passy a réuni 17,176 voix : c'est à peu près le chiffre auquel il pouvait aspirer. A plusieurs reprises, la fraction qui portait le 27 avril M. Passy avait fait alliance avec le parti légitimiste, qui dispose dans les Bouches-du-Rhône de 30 à 35,000 voix.

Nous espérons que la leçon de dimanche dernier suffira pour rendre le *Sémaphore* modeste, et que désormais, au lieu d'imposer des conditions, il sera trop heureux de souscrire à un accord.

MM. Latrade et Picart, élus dans la Corrèze et la Marne, ont, paraît-il, des prétentions conservatrices. Ils ne tarderont pas, pour se tenir à la hauteur de leurs collègues, d'être tout aussi radicaux que les autres députés de la gauche. Quant à MM. Gagneur, Thurigny, Dupouy, leurs idées radicales ne leur permettront pas d'aller siéger sur d'autres bancs que sur ceux de l'Union républicaine.

A propos de l'élection de M. Turigny, faisons remarquer qu'il a obtenu une majorité insignifiante sur son concurrent, M. Gillois.

Le département de la Nièvre, que l'on considérait comme un des plus inféodés au radicalisme, a donné 31,530 voix au candidat conservateur ; le docteur Turigny n'en a obtenu que 32,256.

Ce succès relatif des conservateurs dans la Nièvre tient à leur union et à leur discipline.

Figaro.

Tous les hommes d'ordre ont dû éprouver le même dégoût que moi en apprenant le triomphe de la radicaille française. Le *Figaro* a fait son devoir de conservateur sans d'ailleurs se bercer d'illusions. La république a ceci de particulier qu'une fois en train, elle ne s'arrête plus, elle va jusqu'au bout ; aujourd'hui M. de Rémusat est suspect aux électeurs. La prochaine fois ce sera le tour de l'ex-maire de Lyon ; nous descendrons ainsi jusque dans les bas fonds de la société pour aboutir à l'avénement successif des nouvelles couches sociales.

Quant à moi, j'en ai assez. J'ai la ferme conviction qu'il est inutile de faire un journal de l'ordre, et puisque *cent quatre-vingt mille* de ceux que j'ai la honte d'être obligé d'appeler mes concitoyens, ont voté hier l'amnistie, je désire assister en simple spectateur à la rentrée triomphale des assassins, des voleurs et des incendiaires.

Je quitte à jamais le journalisme, et dès aujourd'hui je mets en vente ma part de propriété du *Figaro*. L'occasion est excellente pour la personne qui voudra me succéder, car le journal est en pleine prospérité.

La première condition est que mon successeur appartienne au parti conservateur, et qu'il prenne l'engagement de ne jamais pactiser avec l'émeute organisée qu'on appelle la République.

H. DE VILELMESSANT.

*
* *

Cent quatre-vingt mille électeurs ont déclaré hier que le gouvernement transitoire qui a rétabli l'ordre et libéré le territoire, vaut moins qu'un *pion* lyonnais.

Il ne faut pas se méprendre sur la signification de ce vote qui, en imposant l'amnistie au nouveau député de Paris, est par cela même un outrage à celui qui a anéanti la Commune.

Si M. Thiers a pu se tromper jusqu'à ce jour au point de croire qu'il suffisait d'établir une République honnête pour apaiser les passions et pour désarmer la radicaille, certes il ne doit plus lui rester la moindre illusion à ce sujet.

Que fera M. Thiers dans la situation difficile où il se trouve placé maintenant ?

Voici deux ans que M. Thiers administre la France; moi, je sais bien qu'à sa place je me débarrasserais de ce fardeau en restituant le pouvoir au pays, et je me hâterais de formuler le simple décret dont voici la teneur :

Considérant que cent quatre-vingt mille électeurs de Paris ont déclaré hier vouloir passer l'éponge sur les crimes de la Commune ;

Considérant qu'il est impossible de ne pas tenir compte de cet honnête mouvement ;

Le président de la République décrète, en l'absence de la Chambre :

Article 1er. — L'état de siége est levé.

Art. 2. — La Chambre siégera désormais à Paris.

Art 3. — La brave garde nationale est reconstituée.

Art 4. — Le ministre de la guerre lui rendra les fusils, les canons et les munitions confisqués par suite d'un regrettable malentendu après la Commune de glorieuse mémoire. Si le manque de fusils se faisait sentir, on prendrait d'abord ceux des gardiens de la paix, puis ceux des gendarmes, et enfin, s'il en est besoin, ceux des soldats de la ligne.

Art. 5. — L'armée se retirera au-delà de la Loire pour ne pas froisser, par sa présence, les citoyens communards rendus enfin à la patrie reconnaissante.

Art. 6. — La rentrée des assassins, des pillards et des incendiaires, amnistiés par le vote de cent quatre-vingt mille Parisiens, aura lieu dans le plus bref délai.

Art. 7. — Le président de la République fera démolir *à ses frais* les murs déjà reconstruits de son hôtel de la rue Saint-Georges, afin de laisser son terrain dans l'état où il l'a trouvé lors de son avénement aux affaires.

Art 8. — Le président de la République regrette de ne pas avoir rendu ce décret avant le terme d'avril, ce qui aurait dispensé un grand nombre de citoyens de payer leurs loyers. Ils prendront leur revanche au prochain terme de juillet.

Art. 9. — On pourra se dispenser de présenter les billets et traites à l'encaissement afin d'éviter un dérangement tout à fait inutile et inconvenant.

Qu'on ne regarde pas cela comme une plaisanterie. Si M. Barodet avait refusé de souscrire à une seule de ces conditions, il n'eût pas été nommé. Incontestablement il se serait trouvé un candidat qui eût surenchéri sur ses promesses.

Une fois ce décret promulgué, je m'empresserais, à la place de M. Thiers, de tourner le dos à cette ville inepte, ingrate et méprisable, pour assister de très-loin au triste spectacle rêvé par M. de Bismark, *de voir Paris cuire dans son jus.*

H. DE VILLEMESSANT.

Liberté.

Le 2 avril 1871, le *Journal officiel* de la Commune publiait un décret ainsi conçu :

La Commune de Paris,

Considérant que les hommes du gouvernement de Versailles ont ordonné et commencé la guerre civile, attaqué Paris, tué et blessé des gardes nationaux, des soldats de la ligne, des femmes et des enfants ;

Considérant que ce crime a été commis avec préméditation et guet-apens, contre tout droit et sans provocation,

Décrète :

Art. 1er. — MM. THIERS, FAVRE, PICARD, DUFAURE, SIMON et POTHUAU sont mis en accusation.

Art. 2. — Leurs biens seront saisis et mis sous séquestre, jusqu'à ce qu'ils aient comparu devant la justice du peuple.

Les délégués de la justice et de la sûreté générale sont chargés de l'exécution du présent décret.

La commune de Paris.

M. Ranc était encore à cette époque membre de la Commune.

Le 6 avril, le *Journal officiel* de la Commune publiait la proclamation suivante :

Citoyens,

Chaque jour les *bandits* de Versailles égorgent ou fusillent nos prisonniers, et pas d'heure ne s'écoule sans nous apporter la nouvelle d'un de ces assassinats.

Les coupables, vous les connaissez : ce sont les gendarmes et les sergents de ville de l'Empire, ce sont les royalistes de Charette et de Cathelineau, qui marchent contre Paris au cri de *Vive le roi !* et drapeau blanc en tête.

Le gouvernement de Versailles se met en dehors des lois de la guerre et de l'humanité ; force nous sera d'user de représailles.

Si, continuant à méconnaître les conditions habituelles de la guerre entre peuples civilisés, nos ennemis massacrent encore un seul de nos soldats, nous répondrons par l'exécution d'un nombre égal ou double de prisonniers.

Toujours généreux et juste même dans sa colère, le peuple abhorre le sang comme il abhorre la guerre civile ; mais il a le devoir de se protéger contre les attentats sauvages de ses ennemis, et, quoi qu'il lui en coûte il RENDRA ŒIL POUR ŒIL ET DENT POUR DENT.

Paris, 5 avril 1871.

La Commune de Paris.

M. Ranc faisait encore partie de la Commune.

Ce même jour, 6 avril, le *Journal officiel* publiait encore ce décret :

La Commune de Paris,

Considérant que le gouvernement de Versailles foule ouvertement aux pieds les droits de l'humanité comme ceux de la guerre ; qu'il s'est rendu coupable d'horreurs dont ne se sont même pas souillés les envahisseurs du sol français ;

Considérant que les représentants de la Commune de Paris ont le devoir impérieux de défendre l'honneur et la vie de deux millions d'habitants qui ont remis entre leurs mains le soin de leurs destinées ; qu'il importe de prendre sur l'heure toutes les mesures nécessitées par la situation ;

Considérant que des hommes politiques et des magistrats de la cité doivent concilier le salut commun avec le respect des libertés publiques ;

Décrète :

Art. 1er. — *Toute personne prévenue de complicité avec le gouvernement de Versailles sera immédiatement décrétée d'accusation et incarcérée.*

Art. 2. — Un jury d'accusation sera institué dans les vingt-quatre heures pour connaître des crimes qui leur seront déférés.

Art. 3. — Le jury statuera dans les quarante-huit heures.

Art. 4. — Tous accusés, retenus par le verdict du jury d'accusation, seront les otages du peuple de Paris.

Art. 5. — Toute exécution d'un prisonnier de guerre ou d'un partisan du Gouvernement régulier de la Commune de Paris sera sur le champ suivie de l'exécution d'un nombre triple des otages retenus en vertu de l'article 4, et qui seront désignés par le sort.

Art. 6. — Tout prisonnier de guerre sera traduit devant le jury d'accusation, qui décidera s'il sera immédiatement remis en liberté ou retenu comme otage.

M. Ranc n'avait pas encore donné sa démission de membre de la Commune, pour en devenir, suivant sa forte expression, le soldat.

Dimanche 11 mai, M. Ranc sera député.

Lyon a trouvé son homme. Lyon veut s'immortaliser par une action d'éclat ! Lyon veut dépasser Paris. Que Paris est petit auprès de Lyon, la grande ville ! Paris a voté pour un candidat dont le nom signifiait simplement, à ce qu'on prétend, dissolution ; Lyon va tranquillement voter pour la Commune. C'est dans l'ordre.

Le temps est proche où les honnêtes gens devront encore céder le pas aux coquins.

ROME.

L'indisposition dont le Pape a été atteint récemment a fourni à beaucoup de journaux français et étrangers l'occasion d'examiner les éventualités qui pourraient surgir à la mort de Pie IX. D'aucuns ont même cru pouvoir discuter les chances que tel ou tel membre du sacré collège avait, d'être élevé avant peu sur la chaire de saint Pierre. Avec leur activité redoutable et souvent, pour ne pas dire toujours, très perfide, les publicistes allemands se sont particulièrement évertués à supposer diverses candidatures, afin de se donner le plaisir de les combattre, en discréditant successivement tous les cardinaux sur lesquels ils avaient appelé ainsi, pour un moment, l'attention publique.

Sciemment ou non, les organes du parti radical en France sont plusieurs fois tombés dans le piège qui leur était tendu par la presse germanique : c'est là pour nous la seule explication qu'il soit possible de donner du bruit accrédité, par exemple, par la *République française* que les cardinaux Bérardi et de Silvestri seraient des candidats agréables à l'Allemagne. Comme si, dans l'état présent des choses, le cabinet de Berlin peut se flatter de rencontrer, dans le futur conclave, des partisans de la persécution organisée par le nouvel empire contre l'Eglise catholique !

Transportant sur le terrain des questions que peut soulever l'ouverture de la succession pontificale, le système de dénigrement haineux que nous lui voyons depuis deux ans pratiquer contre tout ce qui, en France, ne tient pas de près ou de loin au radicalisme, la *Gazette de Cologne* racontait, il y a peu de jours, que les intrigues du cardinal Bonaparte ne laissaient pas que de causer quelques sérieuses appréhensions au président de la République. Il est impossible, en vérité, d'abuser plus cyniquement de l'ignorance du public. Quiconque, nous ne dirons pas a vécu quelque peu à Rome, mais possède simplement la plus fugitive notion de ce qui s'y passe, sait très bien que le cardinal Lucien Bonaparte est un saint prêtre, exclusivement absorbé par les devoirs de la plus fervente piété, absolument incapable, en un mot, soit d'intriguer, soit même de se prêter à un rôle politique, s'il entrait dans les calculs d'un parti de lui en faire jouer un, et tel n'est certainement pas le cas. Depuis les malheurs qui sont venus frapper sa maison et l'Eglise, le cardinal Bonaparte n'a cessé de vivre dans la plus profonde retraite.

Un instant même il a songé, dit-on, à quitter son palais de la place de Venise pour aller s'enfermer dans une modeste cellule du couvent de Sainte-Sabine. Pour le présenter comme un candidat à la tiare, il fallait donc l'imagination aussi complaisante que calculée des correspondants de la *Gazette de Cologne*. Avec le même aplomb, ils prétendent que le candidat de M. Thiers est le cardinal Panebianco, cardinal de l'ordre des mineurs conventuels.

A proprement parler, nous ne croyons pas qu'aucune puissance patronne, en prévision de la vacance du trône pontifical, tel candidat plutôt que tel autre. Comment en serait-il autrement ? Pour tout ce qui touche aux éventualités qui peuvent se présenter à la mort du Pape actuel, dans l'intérêt de la paix du monde déjà si troublée, nous devons souhaiter que cette épreuve nous soit le plus longtemps possible épargnée ; ne sommes-nous pas, en effet, en présence de l'inconnu ? Est-il possible de raisonner autrement que d'une façon conjecturale ?

Le conclave pourra-t-il se réunir à Rome ? Le gouvernement italien a eu soin, il est vrai, de proclamer d'avance, dans la loi des garanties, la liberté de ses délibérations. Mais les ministres du roi Victor-Emmanuel auront-ils dans cette solennelle circonstance, assez d'autorité pour faire respecter la lettre et l'esprit de la loi ? La liste est déjà longue des engagements que M. Visconti-Venosta avait pris, tant avant qu'après l'invasion des Etats pontificaux et qu'il a violés ou laissé violer. Aujourd'hui, devant l'insolence croissante du parti révolutionnaire, qui peut affirmer qu'aucun brusque accident ne viendra soit empêcher la réunion du conclave, soit compromettre la sécurité et l'indépendance qui lui sont nécessaires pour accomplir sa tâche. Sans doute il ne manque pas d'esprits sages, éclairés et modérés, qui sont enclins à croire qu'en cette circonstance la ville de Rome jouira d'une tranquillité qui étonnera les pessimistes. C'est possible, mais ce n'est pas certain, et, pour notre part, nous ne parvenons pas à nous soustraire à de cruelles inquiétudes, lorsque nous lisons dans certains journaux de Rome, les attaques passionnées qu'ils dirigent contre tout ce qui touche au Saint-Siége.

Admettons cependant que rien n'empêche la réunion du conclave dans le palais du Vatican. L'histoire ne nous enseigne-t-elle pas que l'élection des papes a souvent, presque toujours, déjoué les conjectures, trompé les calculs les plus savamment établis ? Et cependant l'Eglise ne s'est jamais trouvée placée, au moins durant les trois derniers siècles, dans une position aussi critique qu'à présent : jamais surtout elle ne s'est vue, durant cette longue période, aussi isolée, aussi privée d'alliances politiques. Les esprits superficiels ou hypocrites s'efforcent de nous faire croire à la *réalisation* du trop fameux programme de *M. de* Cavour : *L'Eglise libre dans l'Etat libre*. Les choses sont loin d'être ainsi cependant, et il serait plus loyal de définir la situation actuelle : *L'Eglise désarmée devant l'Etat hostile ou indifférent.*

La plupart des gouvernements font en effet payer beaucoup trop cher à la papauté ce qu'ils consentent à laisser d'indépendance à Pie IX pour l'exercice de son pouvoir spirituel. Si restreinte qu'elle soit, d'ailleurs, cette indépendance, dans le domaine spirituel, constituera vraisemblablement le plus clair de ce que le Pape régnant léguera à son successeur, et il ne nous paraît pas vraisemblable que la majorité du conclave entre d'aucun côté dans des négociations qui auraient pour résultat de compromettre, sans compensation réelle, le dernier fleuron de la couronne papale.

Aussi ne pouvons-nous prendre au sérieux les nouvellistes qui nous entretiennent de cardinaux agréables à la cour de Berlin ou au gouvernement italien. Les gens qui spéculent sur une pareille éventualité sont en retard de deux ou trois années.

(Patrie)

INFORMATIONS

Nous ne croyons pas qu'il y ait pour le moment aucune démission ministérielle.

Quant à l'idée de convoquer d'urgence

l'Assemblée, elle n'a jamais existé dans l'esprit de personne.

Le mouvement préfectoral qui se préparait va devenir plus considérable par suite de la mort de M. Babaud-Laribière.

Le *Soir* rend compte d'une entrevue de MM. Tirard, Carnot, Langlois, Henri Martin et Arago, avec le président de la République. L'élection de dimanche faisait naturellement les frais de la conversation.

M. de Rémusat dit le *Soir*, survenu au cours de l'entretien, a déclaré très catégoriquement qu'il n'avait pas eu un seul instant la pensée de donner sa démission. Il est résolu à lutter courageusement jusqu'au bout, et à continuer, tant que l'Assemblée ne l'aura pas renversé, à prêter son concours à M. le président de la République.

Il a exprimé le regret que la majorité des électeurs de Paris n'ait pas eu confiance dans la franchise de ses déclarations; mais il n'a au fond du cœur aucune amertume, et il n'en travaillera pas moins avec résolution et courage à la consolidation de la République.

(Journal de Paris.)

On a déjà, à plusieurs reprises, parlé de négociations ouvertes entre la France et l'Allemagne touchant l'évacuation anticipée de Verdun. On prétend aujourd'hui que ces pourparlers remonteraient au 9 avril et auraient pour objet, non seulement l'évacuation de Verdun, mais aussi une anticipation sur les dates de versement du reste de l'indemnité. M. Thiers, M. d'Arnim, Mme de Manteuffel et M. Bernard, maire de Nancy, auraient seuls pris une part directe à la négociation. On ajoute que celle-ci se serait assez avancée pour que M. Thiers pût, samedi prochain, informer la commission de permanence des résultats obtenus.

Le vent a changé du tout au tout dans les régions ministérielles. Il n'est plus du tout question de la démission de M. Jules Simon. Les bien informés affirment même que le ministre de l'instruction publique est plus solide que jamais et que c'est à M. de Goulard à trembler.

(Patrie)

Voici comment les choses se sont passées à la Bourse : la Rente 3 0/0 a BAISSÉ de *un franc dix centimes*; l'Emprunt de *un franc trente-sept centimes*; le Libéré de *un franc trente centimes*; la Banque de Paris de *trente-cinq francs*; les Chemins de fer en moyenne de *quatorze francs*; enfin, et pour finir, la Banque de France a BAISSÉ de QUATRE-VINGT-DOUZE FRANCS.

Ces chiffres parlent trop haut par eux-mêmes pour qu'il soit utile de les faire suivre d'aucun commentaire.

Maintenant, aux électeurs de Barodet à relever le taux des fonds publics et des valeurs françaises !

Le *Soir*, journal présidentiel, écrit cette phrase :

« Voulez-vous la révolution et la Commune ? Votez pour Barodet. »

Paris a voté pour Barodet.

On lit dans le *Soleil :*

L'élection de Paris, à ce qu'on nous assure, n'a pas coûté à M. Rémusat moins de cent vingt mille francs. On a offert à M. Rémusat d'en payer une partie. Il a refusé, et sur sa fortune personnelle, qui est modeste, il a soldé les cent vingt mille francs ; générosité d'autant plus méritoire que l'idée de cette candidature n'est pas venue de M. de Rémusat, et qu'il s'est réellement sacrifié, dans cette occasion, aux désirs de M. Thiers et aux convenances du gouvernement.

M. Babaud-Laribière, préfet des Pyrénées-Orientales vient de mourir. On sait que M. Babaud-Laribière a été grand-maître de la franc-maçonnerie française.

On lit dans le *Roussillon*, ces détails édifiants :

« Nous ne raconterons pas ici les détails de l'admirable conduite de Mme Babaud-Laribière durant la longue maladie de son mari ; son âme chrétienne en a reçu la meilleure et la plus douce récompense : plus d'un mois avant sa mort, elle avait fait revivre dans l'âme de M. Babaud-Laribière les sentiments religieux qui n'étaient qu'assoupis; plus d'un mois avant sa mort, M. Babaud-Laribière s'était réconcilié avec Dieu. Presque jusqu'au dernier moment il conserva la puissance, la lucidité de ses idées et son ardeur pour le travail. « Je veux » qu'on sache bien, disait-il, que le grand acte » que j'ai accompli je l'ai fait dans la plénitude de » ma volonté. » Aussi, ses dernières recommandations comme ses dernières pensées ont-elles été celles d'un chrétien. Dans la nuit qui a précédé sa mort, il a fait appeler lui-même Mgr l'évêque, qui lui a donné l'extrême-onction. »

TESTAMENT DE NAPOLÉON III.

Le testament de l'Empereur vient d'être déposé à la *Cour des Prolates*, à Londres, et se trouve, par cette formalité même, livré à la publicité. Il est ainsi conçu :

Ceci est mon testament: Je recommande mon fils aux grands corps de l'Etat, au peuple et à l'armée. L'Impératrice Eugénie a toutes les qualités nécessaires pour bien conduire la régence, et mon fils montre des dispositions et un jugement qui le rendront digne de ses hautes destinées. Qu'il n'oublie jamais la devise du chef de notre famille : « Tout pour le peuple français. » Qu'il se pénètre des écrits du prisonnier de St-Hélène, qu'il étudie les actes et la correspondance de l'Empereur, enfin qu'il se souvienne, quand les circonstances le permettront, que la cause des peuples est la cause de la France.

Le pouvoir est un lourd fardeau, parce que l'on ne peut pas toujours faire le bien qu'on voudrait, et que vos contemporains vous rendent rarement justice; aussi faut-il, pour accomplir sa mission, avoir en soi la foi et la confiance de son devoir. Il faut penser que, du haut des cieux, ceux que vous avez aimés vous regardent et vous protègent, c'est l'âme de mon grand oncle qui m'a toujours aimé et soutenu. Il en sera de même pour mon fils, car il sera toujours digne de son nom.

Je laisse à l'Impératrice tout mon domaine privé, je désire qu'à la majorité de mon fils, elle habite l'Elysée et Biarritz.

J'espère que mon souvenir lui sera cher et qu'après ma mort, elle oubliera les chagrins que j'ai pu lui causer.

Quant à mon fils, qu'il garde, comme talisman, le cachet que je portais à ma montre, et qui vient de ma mère. Qu'il conserve avec soin tout ce qui me vient de l'Empereur mon oncle, et qu'il soit persuadé que mon cœur et mon âme restent avec lui.

Je ne parle pas de mes fidèles serviteurs.

Je suis convaincu que l'Impératrice et mon fils ne les abandonneront jamais.

Je mourrai dans la religion catholique, apostolique et romaine, que mon fils honorera toujours par sa piété.

(Signé) Napoléon.

Fait, écrit et signé de ma main, au palais des Tuileries, le 24 avril mil huit cent soixante-cinq.

(Signé) Napoléon.

Chronique locale

Avis.

Nous prions instamment ceux de nos abonnés qui sont en retard pour leurs paiements, de vouloir bien s'acquitter le plustôt possible, soit en un bon sur la postes soit par tout autre moyen.

Ils nous éviteront ainsi, les frais et les désagréments des traites.

Nous rappelons à tous nos souscripteurs, que les abonnements aux journaux se paient d'avance.

MM. Pagès Duport et de Lamberterie, députés du Lot, ont visité, jeudi dernier, l'Exposition artistique de notre ville. Ils ont été reçus par la Commission.

Le ministère de l'instruction publique et des beaux-arts va publier dans quelques jours une collection de 500 gravures sur acier, reproduisant les objets d'art provenant de fouilles récentes faites en Grèce par MM. Chaplain et Dumont.

Cette collection sera envoyée dans toutes nos écoles d'art, nos bibliothèques et nos musées.

Nous avons l'espoir que la *Société des études* fera les démarches nécessaires, pour enrichir notre musée de cette précieuse collection.

Au ministère du commerce et de l'agriculture, où se centralisent en ce moment les rapports demandés aux préfets sur les désastres causés par les derniers froids, les évaluations établies sur des relevés encore incomplets, accusent des pertes qui, dit-on, dépassent déjà cent millions.

Le *Courrier de la Gironde* adresse l'avis suivant aux propriétaires :

Tailler immédiatement la vigne un peu au-dessous des pampres détruits par la gelée, et faire en même temps un bon soufrage sur cette taille.

La sève reprendra la chaleur et la vie, et, si la vigne ne donne pas de récolte cette année, elle sera très-probablement sauvée pour l'année prochaine.

Hier, vers huit heures du soir, M. L. vétérinaire de notre ville, passait en voiture, sur les Boulevards, en compagnie de plusieurs dames. Le cheval, effrayé par les tambours qui battaient alors la retraite, prit le mors aux dents. Dans l'impossibilité de le contenir, et prévoyant un malheur certain, toutes les personnes sautèrent de la voiture ; dans la chute Mlle J. s'est foulée la cheville, il n'y a pas eu heureusement d'autre accident à déplorer.

Liste des propriétaires qui, à la suite de l'inspection de 1873, ont été signalés comme soignant le mieux les chevaux qui leur ont été confiés par l'Etat :

MM. Planavergne (Jean), domicilié à Pern ;
Molin de Teyssieu (Louis), domicilié à Bretenoux ;
Comte Murat (Joachim), domicilié à Labastide ;
Foissac (Jean), domicilié à Albas ;
Bressolles (Joseph), domicilié à Montvalent ;
Grangié (Pierre-Joseph), domicilié à Thédirac.

A partir du mois prochain, l'administration des télégraphes mettra en vente des timbres pour l'affranchissement des télégrammes.

Les nouveaux timbres diffèreront entièrement des anciens.

A la place de la figurine, des chiffres imprimés en gros caractères indiqueront la valeur du timbre. Quant à la couleur, par suite de cette modification, elle sera uniforme pour les timbres de tous prix.

FOIRE DE CAHORS DU 1er MAI 1873.

La foire n'a pas été belle, à cause du travail des champs.

Marché aux grains : 630 hectolitres de blé ont été mis en vente, 591 ont été vendus à la moyenne de 23 fr. 65 c. l'hectolitre ; le maïs à raison de 12 fr. 65 c. l'hectolitre.

450 paires de bœufs ont été mis en vente, très peu se sont vendus au prix de 800 à 1,100 fr. la paire ; les gras, destinés à la boucherie se sont vendus de 45 à 46 fr. les 50 k. ; 40 chevaux ; 22 ânes ; 13 mulets, étaient sur le marché. Il s'est fait très peu d'affaires, il y a eu grande baisse, dans toutes les catégories des bestiaux. 250 petits cochons ont été mis en vente, quelques-uns se sont vendus au prix de 20 à 65 fr. la pièce, suivant grosseur. 800 moutons ou brebis mis en vente, très peu de vendus, le prix était de 20 à 35 fr. la pièce ; les gras, pour la boucherie, se sont vendus de 70 à 80 c. le k., poids vif.

Pas de vols, ni d'accidents à signaler.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 26 Avril au 3 Mai 1873.

Naissances.

Couderc (Marie-Mélanie), naturelle, à St-Georges. — Rigal (Félix), à St-Georges. — Esclavissat (Herminie), à St-Georges. — Bergon (Marguerite), à Cavaniés. — Second (Julien), rue Donzelle. — Deilhes (Frédéric-Emile), à St-Georges. — Pagès (Marie), rue Dabio. — Issanchou (Antonin), rue Flourens. — Plagés (Henri), naturel, rue du Château. — Barreau (Jean-Gustave), rue Brives.

Mariages.

Lonjou (Guillaume) et Débar (Marie-Justine). — Bellot (Pierre) et Belot (Gabrielle). — Paganel (Jean) et Caves (Louise-Antoinette).

Décès.

Roques (Catherine), 66 ans, hospice. — Sol (Honoré-Hugues), maître répétiteur au Lycée, 28 ans, célibataire, rue St-Maurice. — Lacombe (Marie), 19 ans, à St-Georges. — Vidal (Françoise), 77 ans, rue Nationale.

CALENDRIER DU LOT. — MAI.

DAT.	JOURS	FETES	FOIRES.
4	Diman.	se Monique.	
5	Lundi.	Pie Pape.	Corn, Lentillac, Rocamadour. Valroufié, Labastide-Murat.
6	Mardi.	s Jean.	St-Projet, Frayssinet, Marcilhac, Loubressac, Pern, Catus.
7	Mercr.	s Théodar.	Lugagnac, Puy-l'Evêque, Béduer, Espédaillac, Cuzance.
8	Jeudi.	Appar. de s. Michel.	Payrac, Goudou, St-Paul-Labouffie, Sauzet, Lacapelle-Marival.
9	Vend.	s Grégoire.	Concorès.
10	Samedi	s Antonin.	Montfaucon, Latronquière, Feycelles, Castelfranc, Cajarc.

P. Q. ..... le 4, à 0 42 du soir.
P. L. ..... le 12, à 11 27 du matin.
D. Q. ..... le 19, à 11 9 du matin.
N. L. ..... le 26, à 9 26 du soir.

Marchés aux bestiaux de La Villette.

Paris, 2 mai 1873.

Bœufs, 1 fr. 75 à 1 fr. 95;
Vaches, 1 fr. 58 à 1 fr. 86;
Taureaux, 1 fr. 55 à 1 80;
Veaux, 1 fr. 55 à 2 fr. 00;
Moutons, 1 fr. 55 à 1 fr. 00;
Porcs gras, 1 fr. 28 à 1 fr. 45.
Porcs maigres, 1 fr 20 à 1 fr. 40;

On remarque que les bœufs ont haussé de 12 c., les vaches de 1 c., les veaux de 20 c., les moutons de 12 c., les porcs gras de 2 c., et les porcs maigres de 13 c., les taureaux n'ont pas varié.

Pour la chronique locale, A. Laytou.

Dernières nouvelles

La Bourse vient d'accueillir par une baisse de 3 francs sur les rentes, et par une baisse proportionnelle sur les autres valeurs, le succès des radicaux dans l'élection de Paris et dans les élections des départements. Or, veut-on savoir, quelle diminution cette baisse considérable a produite dans la fortune publique? Une diminution de près de 500 *millions*, rien que sur le capital des rentes. Quant à la dépréciation subie par les autres fonds (actions et obligations de chemins de fer, sociétés financières, maritimes, minières, etc.) on peut l'évaluer à *un milliard*.

Voilà donc, du chef seul des valeurs tant de bourse que de banque, une perte de 1,500 *millions* produite par l'événement de dimanche dernier, et nous ne faisons pas entrer en ligne de compte le trouble que cet événement va nécessairement jeter dans les affaires industrielles et commerciales.

Le gouvernement fera bien de méditer ces chiffres pour se convaincre que les élections dernières ne sont pas, comme il affecte de le dire, une simple protestation platonique contre la droite de l'Assemblée, mais qu'elles signifient, en réalité : Progrès et triomphe du radicalisme à courte échéance. Les capitaux, dit-on communément, sont intelligents ; aussi le monde des affaires ne s'y trompe-t-il pas.

L'Agence Havas a reçu la dépêche suivante, qui est datée de Berlin, 29 avril, soir :

Le comité central de la Banque de Prusse a reçu la nouvelle que plusieurs maisons de banque de Paris ont adressé à des maisons de banque de Berlin l'invitation de prêter aide et concours aux maisons de Paris en vue de faciliter les transactions sur les effets destinés à l'acquittement de la contribution de guerre française. Le comité de la Banque de Prusse a décidé d'exclure de l'escompte non-seulement les effets émanant des autres maisons qui prêteront la main à ces transactions.

Nous n'insisterons pas sur la valeur de cette nouvelle, dont la gravité n'échappera à personne. Nous nous bornerons à demander si le mauvais vouloir des maisons de banque allemandes, dont le but évident est d'entraver autant que possible la prompte libération du territoire, n'est pas le résultat des élections radicales qui viennent d'avoir lieu.

On se demande à quoi aura servi l'élection Barodet? Hélas! A rien! Quels enseignements en tireront nos gouvernants? Aucun. La haine de certains journaux contre l'Assemblée leur rend presqu'agréable l'élection de M. Barodet ; ils ne comprennent pas que le jour où l'Assemblée disparaîtra, elle ne sera remplacée ni par des partisans de la République conservatrice, ni par les créatures de M. Thiers, mais bien par la radicale et par la misère publique.

Bourse de Paris.

Paris, 3 mai 1873, soir.

Rente	3 p. %	54,40
—	4 1/2 p. %	78,30
—	5 p. %	88,90
—	5 p. %.....	86,40

Etude de Me SCIPION DELBREIL, avoué-licencié en droit, à Cahors.

EXTRAIT

de demande en Séparation de biens.

En vertu d'une ordonnance rendue par M. Depeyre, juge, en remplacement de M. le Président du tribunal civil de Cahors, empêché, en date du premier mai courant, enregistrée, et par exploit du ministère de Duc, huissier, à Cahors, le premier mai courant, Marie Miquel, sans profession, épouse de Pierre Vialatte, son mari, habitante et domiciliée avec lui de la commune de Castelfranc, a intenté contre son mari une demande en séparation de biens devant ledit tribunal.

Me Delbreil, avoué, à Cahors, doit occuper pour elle sur ladite demande.

Pour extrait certifié véritable.

Cahors, le trois mai mil huit cent soixante-treize.

L'avoué poursuivant,
Signé : DELBREIL.

Etude de *Me Scipion Delbreil*, avoué, licencié en droit, à Cahors.

Assistance judiciaire

EXTRAIT

DE DEMANDE EN

Séparation de Biens

En vertu d'une ordonnance rendue par M. le Président du tribunal civil de Cahors, en date du trois mai courant, dûment enregistrée et par exploit du trois mai aussi courant, du ministère de Combelles, huissier à Cahors, enregistré, Marie Borredon, sans profession, pourvue de l'assistance judiciaire, suivant décision du bureau de Cahors, en date du dix-neuf janvier dernier, a été autorisée à former contre le sieur Jean-Baptiste Lafon, tonnelier, habitant et domicilié avec elle, de la commune d'Arcambal, une demande en séparation de biens devant le tribunal civil de Cahors.

Me Delbreil, avoué à Cahors doit occuper pour elle sur ladite demande.

Pour extrait certifié véritable.

A Cahors, le trois mai mil huit cent soixante-treize.

L'avoué poursuivant,
DELBREIL.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé Revalescière Du Barry, de Londres.

Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.

Toute maladie cède à la douce *Revalescière du Barry*, qui rend santé, énergie, digestion et sommeil. Elle combat avec succès, sans médecine, ni purges, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dyssenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 175,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc.

No 61,224.

Saint-Romain-des-Iles, 27 nov.

La Revalescière Du Barry a produit sur moi un effet vraiment extraordinaire. Dieu soit béni ! elle m'a guéri de 18 ans de sueurs nocturnes, d'irritation horrible de l'estomac, et d'une mauvaise digestion. Il y a dix-huit ans que je n'ai pas eu un bien être comme celui que je possède actuellement.

S. COMPARET, curé.

Six fois plus nourrissante que la viande, sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes 1/4 k., 2 fr. 25 ; 1/2 k., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les *Biscuits de Revalescière* qu'on peut manger en tout temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La *Revalescière Chocolatée* rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire, sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c. ; de 576 tasses, 60 fr. ; ou environ 10 c. la tasse — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Cahors, chez Vinel, pharmacien,

DU BARRY et Co, 26, place Vendôme, Paris.

Pour tous les extraits et articles non signés A. Layton.

RÉOUVERTURE

de l'ancien Café de Bordeaux

SOUS LE NOM

CAFÉ ALSACE-LORRAINE

Maison Julien BLANC, en face la Mairie.

Cet Etablissement se recommande par sa tenue, son confortable; il est situé au centre des affaires.

Bière de Vienne et de Nérac. — Spécialité de Glaces et Sorbets.

Aux Asthmatiques.

Guérison certaine par M. AUBRÉE, médecin-pharmacien, à La Ferté-Vidame (Eure-et-Loir). Brochure explicative : 40 centimes.

HYDROPISIE, RÉTENTIONS D'URINE, GRAVELLE

Douleurs néphrétiques, prompte guérison par le traitement spécial de M. AUBRÉE. Prix : 15 francs.

Hernies Prolapsus et maladies de la Vessie

Ces désolantes infirmités longtemps réputées incurables, sont depuis plusieurs années déjà, proptement et radicalement guéries par la NEPTUNIDE-ROUILLÉ. (Extrait des plantes marines). Renseignements gratis, en écrivant à M. ROUILLÉ, pharmacien de 1re classe, aux Sables d'Olonne (Vendée).

A VENDRE

D'occasion

Un DOG CART et une AMÉRICAINE, en très bon état, fabriqués chez M. Mercier, carrossier à Toulouse.

S'adresser chez M. Escudié, carossier, Galeries Fontenilles, Cahors.

Le 26 mai, à Périgueux (Hôtel des Messageries) commenceront les *leçons de diction* à l'usage des

BÈGUES

professées par M. CHERVIN, Officier d'Académie, Directeur-Fondateur de l'*Institution des Bègues de Paris*, avenue d'Eylau, 90. — (Ecrire.)

A louer à suite de décès

Pour entrer en jouissance le premier juin prochain,

L'Hôtel du Lion d'or

S'adresser à M. Bladanet, à Cajarc (Lot) qui en est propriétaire.

Cet Hôtel se compose de vastes Ecuries et Remises, et a deux descentes de voitures, faisant un service régulier de Cahors à Figeac.

A VENDRE D'OCCASION

Une machine locobobile d'une puissance de quatre à cinq chevaux vapeur, avec un batteur à grains montée sur un quatre roues permettant de la conduire en tout lieux avec timon et brancards pour bœufs et chevaux, pouvant se donner à de bonnes conditions; grande facilité pour le paiement.

Pour traiter s'adresser au bureau du Journal.

A VENDRE

LA

MAISON CARAYON,

avec Cour et Pressoir

Sise quai Ségur, en face la Promenade des Platanes.

Pour les renseignements : S'adresser à M. Toulza, aîné, ou à Me Labie, notaire, à Cahors.

ETABLISSEMENT THERMAL

VICHY

(Allier) PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT (Allier)

SAISON DES BAINS

A l'Etablissement de Vichy, l'un des mieux installés de l'Europe, on trouve Bains et Douches de toute espèce pour le traitement des maladies de l'estomac, du foie, de la vessie, gravelle, diabète, goutte, calculs urinaires, etc.

Tous les jours, du 15 mai au 15 septembre : Théâtre et Concerts au Casino. — Musique dans le Parc. — Cabinets de lecture. — Salon réservé aux Dames. — Salons de jeux, de conversations et de Billards.

Tous les chemins de fer conduisent à Vichy

Tous les renseignements sont envoyés gratuitement

Ecrire : Administration de la Cie concessionnaire, PARIS, 22, boulevart Montmartre.

A Cahors, chez M. DULAC, pharmacien.

A AFFERMER

UNE

PROPRIÉTÉ

Située dans le canton de *Montcuq*, Lot, sur la ligne divisoire *du Lot*, et de Lot-et-Garonne, d'une contenance de 47 hectares, pouvant rivaliser, pour le revenu, avec toutes les meilleures propriétés, en quel endroit qu'elles se trouvent.

Elle a des plantations de pruniers pouvant donner de 50 à 200 quintaux de prunes, 270 hectolitres de tous grains, en année ordinaire de 50 à 130 barriques de vin, et environ de 700 à 800 quintaux de foin, ou regain.

Le propriétaire laissera sur le prix d'affermer, pour 7,000 fr. de cheptel beaux, utiles à l'exploitation, moyennant garanties suffisantes, plus les dépenses de la première année, à un prix d'estimation convenu.

Six personnes, deux femmes et quatre hommes, peuvent, s'ils sont capables, exécuter tous les travaux.

Le propriétaire garantira au prix qu'il a l'intention d'affermer, au preneur s'il a une famille de 4 personnes 1,000 fr. produit net ; mais il faut pour cela qu'il produise tous les meilleurs renseignements sur sa manière d'agriculture.

S'adresser, pour tous renseignements à M. Saux, à Montcuq et à M. Lolmède, à Saux, notaires.

EDOUARD PRIVAT, libraire-éditeur, rue des Tourneurs, 45, à Toulouse.

HISTOIRE GÉNÉRALE

DE LANGUEDOC

AVEC DES NOTES & LES PIÈCES JUSTIFICATIVES

PAR DOM CL. DEVIC ET DOM J. VAISSETE

RELIGIEUX BÉNÉDICTINS DE LA CONGRÉGATION DE SAINT-MAUR

Édition accompagnée de Dissertations & Notes nouvelles, contenant le Recueil des Inscriptions de la Province, antiques & du moyen âge, des Planches, des Cartes & des Vues de monuments,

Publiée sous la direction de M. ÉDOUARD DULAURIER, *membre de l'Institut; annotée par* M. ÉMILE MABILLE, *attaché au département des manuscrits à la Bibliothèque nationale;* M. EDWARD BARRY, *professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Toulouse; continuée jusques en 1790 par* M. ERNEST ROSCHACH, *correspondant du ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques, & autres savants, membres de l'Institut ou professeurs.*

L'HISTOIRE GÉNÉRALE DE LANGUEDOC, avec la continuation & les additions, formera 14 forts volumes in-4°, au prix de 20 francs le volume, en demi-reliure anglaise, solide & élégante, imprimés avec des caractères elzéviriens fondus spécialement pour cette édition. — Après la publication complète de l'ouvrage, le prix en sera porté, pour les non-souscripteurs, à 350 francs. — Il a été tiré cent exemplaires numérotés, dont cinquante sur papier vélin & cinquante sur papier à la cuve, au prix de 40 francs le volume. — Des Cartes géographiques, des Planches de sceaux & de monnaies, & des Vues de monuments seront réunies dans un Album particulier.

ONT PARU : La 1re partie du TOME Ier, comprenant l'Introduction & le commencement du texte des Bénédictins ; — le TOME III, complet ; — la 1re partie du TOME IV, *Notes & Additions*.

Les compléments des TOMES I & IV paraîtront prochainement. — L'impression se continue d'une manière aussi active que le comporte la bonne exécution d'un travail aussi important.

Au 25 janvier 1873, plus de cinq cents souscripteurs ont honoré déjà de leur signature cette grande publication.

On souscrit : à Toulouse, chez ÉDOUARD PRIVAT, éditeur, 45, rue des Tourneurs, & chez les principaux libraires de France & de l'étranger.

Le Prospectus, qui donne une idée du format, du papier & des caractères adoptés pour cette nouvelle édition, sera envoyé *franco* à toute personne qui en fera la demande à M. PRIVAT, éditeur, 45, rue des Tourneurs, à Toulouse

Et dans les bureaux du *Journal du Lot*.